



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pour une clarification sur les vaccins d'AstraZeneca

Question écrite n° 37514

Texte de la question

M. Éric Pauget alerte M. le ministre des solidarités et de la santé au sujet des inquiétudes grandissantes relatives à l'utilisation du vaccin AstraZeneca en France. Depuis sa mise sur le marché européen le 29 janvier 2021, les nouvelles concernant le vaccin développé par la firme AstraZeneca soufflent le chaud et le froid. Retard dans les livraisons, polémiques autour de la transparence des contrats, manque d'efficacité, graves effets secondaires, suspension de la vaccination dans certains pays : le vaccin AstraZeneca traîne dans son sillon son lot de critiques et de craintes. Ces derniers jours, le principal grief adressé au vaccin AstraZeneca est le risque de thrombose. Les craintes se sont amplifiées après l'annonce de la mort d'une infirmière autrichienne suite à l'injection d'une première dose d'AstraZeneca. Si aucun lien de cause à effet entre le décès de l'infirmière et le vaccin n'a été établi, le retrait du lot ABV5300 a été immédiatement ordonné en Autriche et plus largement dans cinq autres États. En France, avec un seul cas de trouble de la coagulation recensé, le Gouvernement se veut rassurant concernant le rapport bénéfice-risque de la vaccination par AstraZeneca et s'est prononcé en faveur du maintien de la vaccination en s'appuyant sur les recommandations de l'Agence européenne du médicament (EMA). Pour autant, comment être réellement rassuré quand des injections issues d'un lot retiré dans cinq pays d'Europe et soupçonnés de produire des réactions indésirables graves ont été administrées massivement aux Français ? Aussi, par précaution, honnêteté et transparence, une prévention spécifique aurait pu être mise en place pour les personnes ayant reçu une dose de ce même lot incriminé. En effet, les données de vaccination étant enregistrées auprès de l'assurance maladie, les personnes qui ont bénéficié de cette primo-injection sont aisément identifiables et auraient dû en être immédiatement informées afin de faire l'objet d'une surveillance renforcée. Vu le niveau de méfiance élevé face à la vaccination en France, les propos rassurants seuls ne suffisent pas. L'urgence à atteindre les objectifs quantitatifs de vaccination ne doit pas prendre le pas sur l'efficacité et la fiabilité de notre stratégie vaccinale. Au contraire, ce sont la responsabilité, la prudence, la transparence et le bon sens qui permettront de regagner la confiance des français et sortir de cette crise sanitaire de manière plus apaisée. Aussi, M. le député demande à M. le ministre s'il entend procéder à un traçage des personnes ayant été vaccinées ou ayant reçu la première dose du vaccin d'AstraZeneca provenant du lot suspect et de diligenter une enquête permettant d'apporter les éclairages nécessaires sur les conséquences de cette vaccination. Enfin, il souhaiterait savoir quelles sont les mesures vaccinales envisagées par le Gouvernement concernant les personnes qui ne pourront pas recevoir leur seconde injection du vaccin d'AstraZeneca.

Données clés

Auteur : [M. Éric Pauget](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37514

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2519

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)